



Arrêt Pensions - Réunion au Cabinet de l'Intérieur

Création : mercredi 16 juillet 2014 22:05

Les 4 organisations représentatives ont été reçues cet après-midi au Cabinet de l'Intérieur. Elles font bloc sur leurs revendications, agissent et agiront en front commun. Vu la gravité et la portée des motivations du personnel, toute tentative de dispersion de ce front est vouée à l'échec.

Les 4 organisations représentatives ont été reçues cet après-midi au Cabinet de l'Intérieur. Elles font bloc sur leurs revendications, agissent et agiront en front commun. Vu la gravité et la portée des motivations du personnel, toute tentative de dispersion de ce front est vouée à l'échec.

Nous avons exigé le maintien des dispositions prévues dans le statut de la police intégrée avant cet Arrêt tout en tenant compte des attentes de la Cour et nous l'avons déjà revendiqué en 2012.

Nous avons également attiré l'attention sur l'impact en matière sociale mais surtout de la perte de capacité opérationnelle à laquelle devra faire face l'autorité.

A l'issue de la réunion , il ressort ceci :

- L'initiative de la publication du SDPSP a été approuvée par le ministre des pensions. <http://www.sdpasp.be/sdpasp/news/index.htm>
- Les anciens militaires de la police intégrée ne rentrent pas dans le champ d'application de cet arrêté.
- Une circulaire explicative est en cours d'élaboration et sera publiée incessamment.
- Dès la notification officielle de l'arrêt au Gouvernement, le Conseil des Ministre a 15 jours pour demander des mesures de rectification. (adaptation).

En l'absence d'initiatives adéquates du gouvernement , le front commun passera à l'action.